
Politique d'achat responsable

Valeurs

La politique d'achat de la Centrale d'Achat et d'Ingénierie Biomédicale (CAIB) doit contribuer à favoriser une offre de produits et de services respectueux de l'environnement et de l'être humain. Consciente des enjeux environnementaux, économiques et sociaux auxquels notre planète est confrontée, la CAIB développe et applique, dans le cadre de ses activités, une politique d'achat responsable, en phase avec les principes du développement durable (DD). Elle est également en phase avec le management environnemental des HUG et la promotion du DD au CHUV. Elle est cohérente avec l'Agenda 21 des Cantons de Vaud et Genève et s'inscrit dans la Stratégie de DD de la Confédération.

Un achat responsable, ou durable, est un achat qui respecte l'être humain, qui tient compte des exigences de la protection de l'environnement et qui est compatible avec les contraintes économiques par la recherche d'efficacité, d'amélioration de la qualité et d'optimisation globale des coûts, ceci à court, moyen et long termes. Il contribue ainsi à satisfaire les besoins de la génération actuelle sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins.

Au travers de cette politique, la CAIB s'engage aussi à une sobriété dans sa consommation et à une simplicité volontaire pour minimiser l'empreinte écologique de son activité.

Responsabilité des acheteurs

Les acheteurs¹ doivent respecter le principe du meilleur rapport qualité/prix pour leurs mandats d'approvisionnement des HUG et du CHUV, en prenant en compte les dimensions écologiques, sociales et économiques dans les acquisitions. Les acheteurs s'engagent également à respecter la *Charte pour une politique d'achat responsable* sur laquelle ils ont été formés ainsi que le cadre légal des achats responsables. Des outils d'aide à la décision tels que le *Guide des achats professionnels responsables* ainsi que des formations aux achats responsables sont transmis.

Responsabilité des fournisseurs

La CAIB mène une action globale concernant le DD. Elle souhaite que ses fournisseurs s'engagent explicitement à contribuer à ses ambitions, en particulier, dans les domaines de l'éthique, du social et de l'environnement. Dans cette optique, elle privilégie les fournisseurs qui agissent selon les principes du développement durable.

¹ Toutes les professions mentionnées dans ce texte se lisent, bien entendu, également au féminin.

Engagements de la CAIB :

➤ **Transmission et suivi des exigences**

- utiliser des exigences RSE² précises pour les fournisseurs. Celles-ci sont intégrées dans les contrats d'achats, les processus et les échanges avec les fournisseurs,
- procéder à un suivi des performances RSE des fournisseurs.

➤ **Amélioration continue**

- collaborer avec nos fournisseurs pour identifier les améliorations requises et leur permettre d'atteindre un niveau de performance satisfaisant en matière de RSE,
- revoir chaque année ses objectifs en matière de politique d'achat et, au besoin, les adapter ou en poser de nouveaux et ce dans une perspective d'amélioration continue.

➤ **Formation des collaborateurs**

- assurer une formation régulière des collaborateurs en matière d'achat responsable.

➤ **Communication**

- publier annuellement un compte-rendu, sur les portails intranet des HUG et du CHUV, des actions entreprises au courant de l'année précédente,
- accepter de répondre promptement à des demandes internes et externes* d'informations relatives à l'implémentation des mesures respectant le développement durable au sein des achats (*pour l'externe, par l'entremise des services de communication des HUG et du CHUV),
- renseigner et à échanger avec les autres centrales d'achats et les membres du réseau acheteur de l'actualité et de l'avancée en matière d'éco-responsabilité et d'achat responsable.



R. AVVENENTI

Directeur

Centrale d'achats et d'ingénierie biomédicale des hôpitaux universitaires Vaud-Genève

² Responsabilité sociétale et environnementale